

Montpellier, Vendredi 21 décembre 2018

## SÉCURITÉ

### Préservation de l'ordre public pour les journées du 22 au 25 décembre 2018

Les circonstances particulières liées à l'existence de risques de trouble à l'ordre public et à la sécurité publique à l'occasion des manifestations des « gilets jaunes » ont conduit le préfet de l'Hérault à prendre des mesures de police administrative.

Ainsi un arrêté préfectoral interdit pour le département de l'Hérault **du vendredi 21 décembre 22h00 au mardi 25 décembre 07h00** :

- l'achat, la vente, et transport d'acide, d'artifices de divertissement, de carburant en jerrican, d'alcool ménager et de tous produits inflammables ou chimiques, sur l'ensemble du département de l'Hérault.
- le transport, la détention et la consommation de boissons alcoolisées sur les lieux de manifestation revendicative sur la voie publique.

Des mesures de contrôle des personnes aux entrées et dans les parkings des centres commerciaux pour les journées **du 22, 23 et 24 décembre 2018** ont aussi été prises par arrêté.

Les établissements concernés sont les suivants :

- passage du Polygone à Montpellier,
- le Polygone de Montpellier,
- le Centre Commercial et le Pôle ludique Odysseum,
- magasin Apple sis Zone Odysseum, à Montpellier,
- magasin Darty sis Zone Odysseum,
- magasin Géant Casino sis Zone Odysseum
- le Polygone de Béziers,
- les galeries Lafayette de Béziers,
- le centre commercial Auchan de Béziers

Pour plus d'informations ces arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site internet :

➔ <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Recueils-des-actes-administratifs/Recueil-des-actes-administratifs-2018>

Les participants aux mouvements sont invités à faire preuve de responsabilité et de prudence pour éviter tout incident.